

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 13 décembre 2018**

Le treize décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Alain LECONTE, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET.

Etaient absents : M Edouard MABIRE, Mme Laurence CHANU, Mme Patricia DÛTOT (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC)

Secrétaire de séance : M Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget général – Délibération modificative n° 2
- Baux locatifs

Le Conseil donne son accord ; ces points porteront les numéros 07et 08

Informations du Maire

- Plan de mobilité du Cotentin et Bus Nouvelle génération,
- Courrier de Maître BLEICHER - Affaissement terrain d'un particulier,
- Courrier du SDIS,
- Demande de pose d'un miroir rue du Haut Hameau,
- Approbation de la 1^{ère} modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne
- Lotissement les Murets d'Allonne – Avancement
- Hangar Municipal
- Bulletin municipal – sponsors
- PRL
- Etrennes 2019
- Vœux le 19 janvier

01 Budget général – Délibération modificative n° 2

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'afin d'établir un procès-verbal pour le transfert des biens en mise à disposition de l'assainissement collectif de la commune (uniquement les comptes d'actif au 21) à la Communauté d'Agglomération le Cotentin (compétence depuis le 1^{er} janvier 2018), il convient d'effectuer des écritures de régularisation en investissement sur le budget communal (frais d'études réalisés pour la 8^{ème} tranche d'assainissement collectif), à savoir :

Chapitre 041

Recettes – 2031 Immobilisations incorporelles - Frais d'études
Augmentation 3 907.60 € - N° inventaire ETUDES ASST 8E TRANCHE

Dépenses – 21532 Immobilisations corporelles - Réseaux d'assainissement
Augmentation 3 907.60 € - N° inventaire ASSAINISSEMENT 8E TRANCHE

Le Conseil, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget général 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 712 907.60 €.

02 Construction atelier municipal – Choix devis études géotechniques

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion de la commission pour la création de l'atelier municipal, le maître d'œuvre a demandé qu'une étude géotechnique soit réalisée sur le terrain.

Suite aux demandes de devis pour la réalisation de cette étude, il convient de choisir la proposition parmi les réponses reçues en Mairie.

Après avoir étudié les différents dossiers et après en avoir délibéré,

Le Conseil

DECIDE de retenir la proposition technique et financière de SOL EXPLOREUR de Sartilly pour un montant HT de 2 140.00 €,

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer les règlements correspondants.

03 Consultation publique – Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Flamanville

Madame le Maire informe les membres du Conseil que du 26 novembre au 21 décembre 2018 une consultation publique est en cours en mairie des Moitiers d'Allonne pour le projet du plan particulier d'intervention du centre nucléaire de production d'électricité de Flamanville.

Un registre est à disposition en Mairie afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'indiquer leurs observations et ce, aux jours et heures d'ouverture au public. Dès la fin de la consultation (qui se déroule également en préfecture de Saint-Lô, en sous-préfecture de Cherbourg et dans les communes situées dans le périmètre de 20 kms autour de Flamanville) ce nouveau PPI devra être soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet avant le 28 décembre 2018.

Le Conseil n'émet aucune observation concernant ce projet de nouveau PPI.

04 Création du Service commun de la Côte des Isles (Restitution des compétences et équipements aux communes du Pôle de proximité) Conventions

Le conseil communautaire de la CAC a décidé, dans les délais fixés par la loi, de se prononcer sur la restitution des compétences optionnelles et supplémentaires et a défini l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

L'ancienne communauté de communes de la Côte des Isles disposait de services et équipements rattachés à ces restitutions. Les compétences non transférées concernent :

- Le Politique Enfance/Jeunesse – Activités périscolaires et extrascolaires, Pôle Jeunesse
- La Politique Petite Enfance – Ram, Lieu Accueil Enfants Parents
- Services divers - Fourrière Animale, Entretien des Sentiers de randonnées de compétence communale, Entretien espaces verts des équipements non retenus d'intérêt communautaire, Base nautique de Portbail (char à voile).

Ces restitutions aux communes s'accompagnent d'un transfert de moyens humains, des biens et des ressources financières leur permettant de pouvoir exercer ces compétences.

La CAC accompagne le retour de ces compétences en proposant des outils de mutualisation. Les élus de la Côte des Isles ont décidé de créer un Service Commun pour assumer collégalement les missions listées ci-dessus.

(La compétence relative aux travaux de sécurisation - aires de croisement sera, par contre, restituée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019.)

La création de cet outil de mutualisation – le Service Commun de la Côte des Isles – implique la signature de trois conventions, à savoir :

- La convention de répartition des agents vers les 16 communes du pôle de proximité de la Côte des Isles pour les équipements et les compétences transférés,

- La convention de répartition du patrimoine des équipements et des compétences transférés qui fixent les conditions de restitution entre les communes,
- La convention de création de service commun, entre l'EPCI et les communes volontaires du pôle de proximité de la Côte des Isles.

Après avoir pris connaissance des trois conventions citées ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'adhérer au service commun,

ACCEPTE les conditions de répartition des personnels et du patrimoine,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions définitives d'adhésion au service commun, de répartition des agents et du patrimoine du pôle de proximité de la Côte des Isles.

05 Demande d'acquisition d'une parcelle communale en zone agricole

Madame le Maire fait part d'un courrier émanant d'une personne souhaitant acquérir une parcelle située en zone agricole.

Cette parcelle cadastrée ZD 14 est presque entièrement enclavée entre les terrains de ce propriétaire et ne dessert que ses terrains.

Le Conseil demande au Maire de se renseigner sur les conditions à intervenir pour l'éventualité de la cession de la parcelle ZD 14 pour une prochaine réunion de Conseil.

06 Lotissement rue des Ecoles – Validation règlement du lotissement

Le Conseil décidé de reporter l'objet à une prochaine réunion de Conseil.

Mme le Maire présente au conseil le projet de règlement du lotissement des écoles qui sera inclus dans le permis d'aménager.

L'objet est reporté à une prochaine réunion.

07 Budget général – Délibération modificative n° 3

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 33/10.05.2018 du 10 avril 2018 se rapportant à l'affectation du résultat de clôture 2017 du budget assainissement et précisant un montant excédentaire de fonctionnement de 65 625.61 € et un montant excédentaire d'investissement de 110 451.43 € à reverser à la Communauté d'Agglomération du Cotentin (transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018) après intégration de la comptabilité Assainissement collectif dans la comptabilité de la commune.

Afin de pouvoir effectuer le mandatement de ces montants, il convient de modifier le budget général comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 023	Virement à la section d'investissement	Diminution de	-	65 625.61 €
Article 678	Autres charges exceptionnelles	Augmentation de	+	65 625.61 €

Recettes d'investissement

Article 021	Virement de section de fonctionnement	Diminution de	-	65 625.61 €
-------------	---------------------------------------	---------------	---	-------------

Dépenses d'investissement

Article 21316	Equipements de cimetièrè	Diminution de	-	30 000.00 €
Article 2151	Réseaux de voirie	Diminution de	-	35 625.61 €
Article 2313	Immobilisations bâtiments	Diminution de	-	70 000.00 €
Article 2315	Immobilisations voirie	Diminution de	-	40 451.43 €
Article 1068	Excédent (Reversement à la CAC)	Augmentation de	+	110 451.43 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget général 2018 qui s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement à 915 000.00 €
Dépenses et recettes d'investissement à 647 281.99 €.

08 Baux communaux

Sylvie CAILLOT rappelle qu'il est nécessaire de modifier la rédaction des baux communaux en les adaptant à la version « contrat type de location ou colocation de logement nu »

Elle rappelle, de plus, que chaque locataire devra désormais fournir un contrat d'assurance en cours de validité.

La rédaction du nouveau contrat interviendra dans les semaines à venir entre les locataires et la commune, sans modification du bail original, mais plus détaillé.

Questions diverses.

- Etat de la dette -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50

Affichage : 07.12.2018 - Convocation 07.12.2018

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 14 décembre 2018
Le Maire, Michèle SONILHAC